

Plan d'aménagement général

Zones à l'intérieur du périmètre d'agglomération:

- Secteur du centre de Sandweiler
- Secteur sauvegardé
- Secteur moyenne densité
- Secteur faible densité
- Secteur soumis à un plan d'aménagement particulier
- Subdivision conseillée
- Secteur d'aménagement différé
- Zone de bâtiment et d'aménagement public
- Zone mixte
- Zones d'activités A
- Zones d'activités B
- Zone de verdure
- Zone de circulation
- Réseau canalisation
- Collecteur principal
- Accès lotissement
- Chemin piétonnier

Zones à l'extérieur du périmètre d'agglomération:

- Zone forestière
 - Zone agricole
 - Zone de réserve naturelle
 - Zone tampon
 - Zone de réserve naturelle communale
 - Zone non aedificandi
 - Zone de circulation
 - Contournement de Sandweiler
- Zone à protéger "Neimillen" RNZN50

Zones de protection des sources:

- Zone I (captage de sources)
- Zone II
- Zone III

Périmètre d'agglomération

Limite de la commune

Plan d'occupation du sol "aéroport et environs":

- Règlement grand-ducal du 17 mai 2006
- Périmètre du POS
- Zone d'habitation
- Zone d'activités communale
- Zone d'aéroport
- Zone de bâtiments et d'équipements publics d'un à plusieurs étages
- Zone de bâtiments et d'équipements publics sans bâtiment de grandes dimensions
- Zone rurale
- Zone d'espace vert
- Couloir pour voies de communication (route et chemin de fer)

Mise à jour

- Plan d'aménagement particulier approuvé définitivement par le Ministre de l'Intérieur et restant en vigueur
- Zone de reboussin conformément à l'étude d'impact détaillée - contournement de Sandweiler

Intérêt: 2C

Le présent document approuvé
à la décision de ce fait.
Luxembourg, le 04/03/06
Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire.

Jean-Marc HALSDORF

Fond de plan:
Administration du Cadastre et de la Topographie,
Luxembourg - plan cadastral numérisé (PCN), exercice 2004

Une mise à jour des nouvelles constructions a été faite par le
bureau d'études ZEVEN et BAUMANN, sur la base des
autorisations de bâti de la commune de Sandweiler, avril 2005

Courbes de niveau: (pour les besoins de l'orientation)
Administration du Cadastre et de la Topographie,
Luxembourg (B2 Topo, 1998)

Courbes de niveau, équidistance 5 m

Vote définitif du conseil communal du 12 mai 2005
Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur et de
l'Aménagement du Territoire en date du 4 avril 2006

Plan d'aménagement général
de la commune de Sandweiler

Findel, Annexe

échelle 1:2.500

ZEVEN BAUMANN

Centre d'études et
d'aménagement du territoire
17, rue du Moulin
L-7223 Beaufort
Tel: +352 28 86
E-mail: info@zeven.lu

août 1996